

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019 à 19 h 30**

**Présents** : ANTHOINE Eric, Maire

ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Rénald, BULTOT Stéphanie, adjoints

NICOUD Myriam, MUSSANO Nicolas, ANTHOINE Alexis, WASSON Emeric, ZARDO Stéphane, DUMAINE Pierre

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Alexis ANTHOINE

**ORDRE DU JOUR** :

- Ouverture de la séance par Mr le Maire : historique des dotations
- Demande de retrait de la commune d'Onnion du SIVM du Haut-Giffre
- Approbation du rapport de la CLECT
- Demande de rétrocession d'une voie privée en voie publique
- Nouvelle proposition d'enfouissement de lignes « La Grange-Le Beule » par le SYANE
- Indemnités des percepteurs
- Demande d'enfouissement par des particuliers : notification de jugement
- Changement du photocopieur
- FOL 74 : participation de la commune aux colonies de vacances 2020
- Virements de crédits
- Point sur la révision du PLU
- Avenir du SIVU des Fontaines et du SIMG – Travaux d'assainissement Cellières-Le Plon
- Demande de dépôts de remblais par l'entreprise DECREMPS
- Maison communale : carnet de route
- PC -DP
- Divers : 11 novembre – repas des anciens – assemblée générale des Maires à La Roche-Sur-Foron et à Paris

**Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 août 2019 qui est adopté à l'unanimité**

---

**OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE MAIRE : HISTORIQUE DES DOTATIONS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2014 la baisse des dotations de l'Etat s'élève à 48 000 euros. Le Conseil Municipal prend acte de cette perte de recettes pour la commune.

---

**DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE D'ONNION DU SIVM DU HAUT-GIFFRE**

Le Maire expose au conseil municipal que par délibération du 18 juin 2019 la commune d'Onnion a sollicité son retrait du SIVM du Haut-Giffre pour la compétence « assainissement non collectif » puisque la communauté de communes des 4 rivières deviendra compétente en matière d'assainissement et eau potable sur son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par délibération du 23 juillet 2019 le comité syndical du SIVM du Haut-Giffre à approuvé le retrait de la commune d'Onnion.

Le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune d'Onnion du SIVM du Haut-Giffre.

---

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes s'est réunie le 24 septembre 2019 et a validé le rapport des charges transférées suite à l'exercice de 3 nouvelles compétences par la CCMG au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Politique de la ville, Maison des Services au Public et voiries des zones d'activité, et pour lesquelles la commune a délibéré.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT présenté par la CCMG

---

## **DEMANDE DE RETROCESSION D'UNE VOIE PRIVEE EN VOIE PUBLIQUE**

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par les propriétaires du lotissement « Derrière les Plans » sollicitant la rétrocession du chemin de « Pré Bachet » au profit de la commune. Mr le Maire rappelle qu'il s'agit d'une voie privée desservant un lotissement, actuellement détenue de manière indivise par les propriétaires concernés. Les propriétaires exposent que cette situation d'indivision et de servitude de passage n'est pas très confortable, compte tenu des mouvements des uns et des autres, et peut nuire au bon entretien régulier du chemin. Ils proposent donc de rétrocéder les parcelles à titre gratuit, avec prise en charge des frais de notaire et de géomètre par la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix contre cette rétrocession, CONSIDERANT que cette acceptation pourrait faire jurisprudence par rapport à d'autres voies privées, et que cette rétrocession entraînerait des coûts supplémentaires pour la commune mais surtout un retard important du déneigement de l'ensemble de la voirie communale, émet un avis défavorable à la demande de rétrocession de cette voie privée au profit de la commune.

---

## **NOUVELLE PROPOSITION D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES « LA GRANGE-LE BEULE » PAR LE SYANE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension par ENEDIS, de chatillon à Morillon, et la proposition du SYANE de profiter de ces travaux pour enfouir la ligne basse tension sur une partie du secteur « la Grange-le Beule », travaux subventionnés par le SYANE. Il rappelle qu'une somme de 15 000 euros a été inscrite au budget primitif 2019. Toutefois, des modifications ont été apportées à ce projet et il est proposé à la commune d'enfouir la totalité des lignes sur tout ce secteur, pour un montant de 33 000 euros.

Le Conseil municipal, considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour commencer à faire de l'enfouissement sur la commune à moindre coût et ainsi sécuriser le réseau en cas de tempête en évitant les coupures de courant, approuve ce projet d'enfouissement des lignes et autorise le Maire à poursuivre les démarches.

---

## **INDEMNITES DES PERCEPTEURS**

Le Maire expose au Conseil Municipal les 2 demandes de versement d'indemnités de conseil présentées pour l'année 2019 par Mme Ester, Receveur municipal, et Mr Hanon, qui a assuré l'intérim de Mme Ester pendant 30 jours.

Le conseil municipal, considérant que la mission de conseil apportée par le comptable du trésor doit être rémunérée par les services de l'Etat, demande à ce que le pourcentage de l'indemnité de Mme Ester soit ramené à 50 %.

---

## **ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE AERIENNE : JUGEMENT DU TRIBUNAL**

Le Maire donne lecture au conseil municipal du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble suite à une requête faite à l'encontre de la commune, enjoignant celle-ci de procéder à l'enfouissement d'une ligne aérienne située au-dessus d'une propriété. Le TGI de Grenoble a rejeté cette requête.

---

## **REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de location du photocopieur est arrivé à échéance au début de l'année 2019. Plusieurs sociétés ont fait leur offre et le conseil municipal a décidé de retenir la société Rex Rotary.

---

## **AVENANT A LA CONVENTION CENTRE DE VACANCES DE LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE**

Le maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par la Fédération des Œuvres Laiques de la Haute-Savoie concernant la convention séjours de vacances, convention renouvelable chaque année par tacite reconduction. La participation journalière étant modifiée, il propose au Conseil Municipal de signer un avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 1 fixant la participation journalière à 4.75 euros et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention « centre de vacances » proposé par la F.O.L. 74

---

**POINT SUR LA REVISION DU PLU**

Mr le Maire fait le point sur la révision du PLU et rappelle que l'enquête est en cours et se termine le 15 novembre. Le commissaire-enquêteur doit rendre son rapport pour le 15 décembre puis les personnes publiques associées seront conviées à une réunion préalable à l'approbation de la révision du PLU.

---

**PC - DP**

Le Conseil municipal examine et donne son avis sur 3 demandes de permis de construire et 1 dossier de déclaration préalable

Le Maire,

Eric ANTHOINE

